

FICHE ACTION 6

Accompagner et sécuriser l'accession ou le maintien dans la propriété

Constat général

L'accession à la propriété constitue la demande principale et majoritaire des Gens du Voyage en matière d'habitat. Néanmoins, la concrétisation de ces projets est rendue particulièrement difficile du fait du caractère irrégulier de leurs revenus, de leurs spécificités culturelles (rapport à l'écrit) et de leurs attentes particulières. Des familles déjà installées souhaitent également bénéficier d'un accès complet aux réseaux publics et améliorer leurs conditions d'habitat. Le schéma départemental vise ainsi à lever les freins à l'accession et au maintien dans la propriété, en évitant cependant de conforter des occupations irrégulières ou non conformes au code de l'urbanisme.

Objectifs généraux

- Faciliter et sécuriser l'accession à la propriété.
- Mieux anticiper les acquisitions foncières afin d'empêcher des installations contrevenants aux règles d'urbanismes.
- Dans le respect des droits et obligations de chacun, accompagner les collectivités et/ou les Gens du Voyage à solutionner les situations d'occupation irrégulières de terrains, privés ou publics, situés en zone non constructible.

Objectifs opérationnels

- Initier des opérations pilotes d'accession sociale par la mobilisation de dispositifs tels que le PSLA (Prêt social locatif aidé).
- Rechercher des modalités nouvelles ou complémentaires de financement ainsi que des partenaires financiers et techniques qui facilitent la mise en œuvre de projets d'accession et/ou de réhabilitation.
- Apporter une information et un appui juridique aux élus, professionnels et Gens du Voyage sur les questions de stationnement et les offres d'habitat adaptés et diversifiés.
- Apporter un appui-conseil aux collectivités pour la résolution de situations concrètes en termes d'analyse de la situation, de médiation, de proposition de solutions

Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser un guide spécifique et approprié, à l'usage des Gens du Voyage ;- Organiser une information juridique adaptée et actualisée par l'intermédiaire du site internet de l'AGSGV63 ;- Sensibiliser les notaires aux conséquences de certaines acquisitions foncières dans la perspective d'une amélioration de l'information de leurs clients ;- Identifier les financements existants, proposer des adaptations possibles et mobiliser de nouveaux partenaires financiers ;- Sensibiliser des partenaires existants et éventuellement de nouveaux partenaires pour la production d'une offre de service en appui conseil et accompagnement technique de projets d'accession, de réhabilitation, d'auto-construction ;- Proposer aux collectivités et aux Gens du Voyage une médiation de l'AGSGV63 dans le traitement des situations irrégulières.
Pilote	AGSGV63

Partenariat	Collectivités – Préfecture – DDT – Conseil général – bailleurs sociaux – ADIL – Organismes bancaires – Associations – Services sociaux spécialisés – Notaires – Professionnels de l’immobilier et du bâtiment.
Destinataires	Collectivités – Gens du Voyage
Calendrier- Durée de l’action	Sur la durée du schéma Elaboration du guide dans les deux premières années du schéma Ouverture du site internet au plus tard deux ans après l’adoption du schéma
Evaluation	Evolution des contentieux – Recours des collectivités et des Gens du Voyage aux services de l’AGSGV63 – Evolution des partenariats – Nombre de médiation engagées – Nombre de territoires mobilisés – Nombre de logements réalisés en accession sociale - Réalisation du guide et du site internet de l’AGSGV63 - Démarches engagées auprès des organismes bancaires et autres partenaires